



SEJOUR DE VACANCES ETE 2024

FICHE INFORMATION PARENT(S)

Section 01

- Les enfants, âgés de 7 à 14 ans révolus, dont les parents et/ou grands-parents domiciliés sur la commune de Sixt-sur-Aff peuvent s'inscrire au séjour de vacances été organisé par la Mairie de Sixt-sur-Aff.
- Pour l'inscription de l'enfant, il est obligatoire de compléter et de signer les fiches de « renseignement – autorisation parentale », « semaine(s) présence », « captation et exploitation de photographies – autorisation parentale », « questionnaire santé » et « la fiche sanitaire de liaison ».
- Le séjour de vacances été 2024 aura lieu du **1^{er} au 26 juillet 2024 inclus**. Les activités se déroulent de 9h30 à 17h00. L'accueil des enfants se fait de 8h30 à 9h30 et le départ des enfants se fait de 17h00 à 17h30.
- Il est **OBLIGATOIRE** de prévenir lors de l'absence de votre enfant et cela le plus tôt possible.
- **Le prix est de 40 euros par semaine.**
- **Le règlement se fera uniquement par chèque à l'ordre de « Régie 21803 – Activités d'été ».**
- **Les annulations ne seront acceptées que sur remise d'un certificat médical ou justificatifs officiels.**

Section 02

- Il est **OBLIGATOIRE** que votre enfant ait sa propre bouteille d'eau / gourde chaque jour.
- Le pique-nique est à prévoir tous les jours, un frigo et un micro-onde seront à la disposition des enfants, il est donc possible d'amener des plats à réchauffer. Un temps est également dédié au goûter merci donc de prévoir chaque jour un petit goûter afin que votre enfant reste en pleine forme !!

Section 03

- Les activités sont principalement basées sur du sport, il est donc **OBLIGATOIRE** de prévoir des chaussures de « sport », soit directement à l'arrivée de votre enfant soit dans un sac. Il est également **OBLIGATOIRE** de prévoir une tenue adaptée à la pratique du sport.
- Il est également **OBLIGATOIRE** que votre enfant apporte une casquette ou un chapeau lors des journées ensoleillées et à fortes chaleurs.
- Lors de la journée kayak merci de prévoir chaussure adaptée à cette activité, tenue de rechange, serviette de bain pour votre enfant. Attention, il est également demandé un **test anti panique à remettre le premier jour de l'arrivée de l'enfant.**
- Lors de la journée VTT chaque enfant devra se munir **OBLIGATOIREMENT** d'un casque et d'un vélo. Merci de vérifier l'état du vélo de votre enfant avant l'activité afin d'optimiser la sécurité de celui-ci.

LE DOSSIER COMPLET EST À DEPOSER

VENDREDI 07 JUIN 2024 DE 17H00 À 20H00 OU SAMEDI 08 JUIN 2024 DE 10H00 À 12H00

À LA SALLE SEIZH

En cas de questions, d'informations supplémentaires ou pour prévenir de l'absence de votre enfant merci de contacter Osian DELZONGLE au 07 69 76 69 19

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) depuis le 25 mai 2018. La mairie de Sixt-sur-Aff, dont le maire est responsable de traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires dans le cadre des activités d'été sur la commune, il s'agit d'une tâche publique. Ces données seront conservées ou éliminées selon les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes (DGP/SIAF/2014/006) établies par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation en vous adressant à la Mairie de Sixt-sur-Aff, Jérôme ALLAIN, référent RGPD, 2 rue Onffroy de la Rosière – 35550 SIXT-SUR-AFF. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, Village des collectivités territoriales, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr. En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.



SEJOUR DE VACANCES ETE 2024

PLANNING D'ACTIVITÉ

Le planning des activités est susceptible d'être modifié selon les demandes des jeunes et les conditions météorologiques

	Lundi 1 juillet	Mardi 2 juillet	Mercredi 3 juillet	Jedi 4 juillet	Vendredi 5 juillet
Matin	Sports collectif	Journée adresse	Sport nature	Kayak + Activités	Olympiades
Après-midi	Sports collectifs	Journée adresse	Jeux pré sportif	Kayak + Activités	Olympiades

	Lundi 8 juillet	Mardi 9 juillet	Mercredi 10 juillet	Jedi 11 juillet	Vendredi 12 juillet
Matin	Kinball / Tchoukball	Prépa cuisine + activités	Basket / Ultimate	Kayak + Activités	Cuisine
Après-midi	Dodgeball / Baseball	Jeux société grandeur nature	Handball / Football	Kayak + Activités	Koh-Lando

	Lundi 15 juillet	Mardi 16 juillet	Mercredi 17 juillet	Jedi 18 juillet	Vendredi 19 juillet
Matin	Hockey	Koh lanta	Flag rugby	Kayak + Activités	Koh-lando
Après-midi	Disque golf	Koh lanta	Jeux de poursuite	Kayak + Activités	Koh-Lando

	Lundi 22 juillet	Mardi 23 juillet	Mercredi 24 juillet	Jedi 25 juillet	Vendredi 26 juillet
Matin	Tournoi sport co	Prépa cuisine + activités	Jeux d'opposition	Kayak + Activités	Cuisine
Après-midi	Tournoi sport co	Théque / Baseball	Chasse aux trésors	Kayak + Activités	Koh-Lando

Remarques : Pour la pause du midi : repas + jeux calmes avec les animateurs ou en autonomie + quizz/défi



SEJOUR DE VACANCES ETE 2024

SEMAINE(S) DE PRESENCE

ETAT CIVIL DE L'ENFANT

Nom et Prénom de l'enfant :

Age de l'enfant :

Votre enfant sait-il nager ? **OUI / NON** (entourer la réponse)

RESPONSABLE LEGAL(E)

Nom et Prénom :

Numéro de téléphone :

Adresse postale :

En cas d'absence du ou de la responsable légal(e) :

Nom et Prénom de la personne à contacter :

Numéro de téléphone de la personne à contacter :

TABLEAU DES JOURS DE PRESENCE DE L'ENFANT A COMPLETER

➔ Faire une croix pour les jours où votre enfant sera présent aux activités d'été.

➔ Si durant la semaine votre enfant est absent merci de laisser la case vide dès maintenant où de nous prévenir lors du début de chaque semaine afin que nous soyons informés le plus vite possible de l'absence de votre enfant.

DATE	MATIN	APRES-MIDI	DATE	MATIN	APRES-MIDI
Lundi 1 ^{er} juillet			Lundi 15 juillet		
Mardi 02 juillet			Mardi 16 juillet		
Mercredi 03 juillet			Mercredi 17 juillet		
Jeudi 04 juillet			Jeudi 18 juillet		
Vendredi 05 juillet			Vendredi 19 juillet		
Lundi 08 juillet			Lundi 22 juillet		
Mardi 09 juillet			Mardi 23 juillet		
Mercredi 10 juillet			Mercredi 24 juillet		
Jeudi 11 juillet			Jeudi 25 juillet		
Vendredi 12 juillet			Vendredi 26 juillet		

Fait à Sixt-sur-Aff, le _____

Signature de la personne responsable légale

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) depuis le 25 mai 2018. La mairie de Sixt-sur-Aff, dont le maire est responsable de traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires dans le cadre des activités d'été sur la commune, il s'agit d'une tâche publique. Ces données seront conservées ou éliminées selon les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes (DGP/SIAF/2014/006) établies par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation en vous adressant à la Mairie de Sixt-sur-Aff, Jérôme ALLAIN, référent RGPD, 2 rue Onffroy de la Rosière – 35550 SIXT-SUR-AFF. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, Village des collectivités territoriales, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr. En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.



SEJOUR DE VACANCES ETE 2024

AUTORISATION PARENTALE

ETAT CIVIL DE L'ENFANT

Nom et Prénom de l'enfant :

Age de l'enfant :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Monsieur ou Madame _____ responsable légal(e)
de _____ (Nom et Prénom de l'enfant) autorise mon enfant à participer
au séjour de vacances 2024 organisé par la Mairie de Sixt-sur-Aff.

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

En cochant la case ci-contre, **je consens à la réutilisation et le traitement des données et informations portées sur cette fiche** dans le cadre des activités d'été sur la commune,

En cochant la case ci-contre, **je consens à la réutilisation et le traitement des données et informations portées sur la fiche « semaine(s) de présence »** dans le cadre des activités d'été sur la commune,

Je soussigné(e) Monsieur ou Madame _____ **déclare exacts les données et informations** portées sur cette fiche.

Fait à Sixt-sur-Aff, le _____ Signature du ou de la personne responsable légal(e)

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) depuis le 25 mai 2018. La mairie de Sixt-sur-Aff, dont le maire est responsable de traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires dans le cadre des activités d'été sur la commune, il s'agit d'une tâche publique. Ces données seront conservées ou éliminées selon les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes (DGP/SIAF/2014/006) établies par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation en vous adressant à la Mairie de Sixt-sur-Aff, Jérôme ALLAIN, référent RGPD, 2 rue Onffroy de la Rosière – 35550 SIXT-SUR-AFF. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, Village des collectivités territoriales, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr. En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES oui non
MEDICAMENTEUSES oui non
AUTRES (animaux, plantes, pollen) oui non

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les **signes évocateurs** et la **conduite à tenir**.

Le mineur présente-t-il un **problème de santé particulier qui nécessite la transmission d'informations médicales** (informations sous pli cacheté), des **précautions à prendre** et des **éventuels soins à apporter** ?
oui non

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3. RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port de lunettes, de lentilles, d'appareils dentaires ou auditifs, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne,...

.....
.....
.....
.....

4. RESPONSABLE DU MINEUR

NOM **PRENOM**

ADRESSE (PENDANT LE SEJOUR)
.....
.....

TEL DOMICILE : **TEL. TRAVAIL :**

TEL PORTABLE :

NOM et TEL. du MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e),....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de ce mineur.

Date et signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR ET A RETOURNER A LA FAMILLE EN FIN DE SEJOUR

COORDONNEES de l'ORGANISATEUR du SEJOUR :
.....
.....
OBSERVATIONS :
.....
.....
.....
.....



SEJOUR DE VACANCES ETE 2024

CAPTATION ET EXPLOITATION DE PHOTOGRAPHIES - AUTORISATION PARENTALE

ETAT CIVIL DE L'ENFANT

Nom et Prénom de l'enfant :

Age de l'enfant :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Monsieur ou Madame _____ responsable légal(e) de _____ (Nom et Prénom de l'enfant) autorise mon enfant à participer au séjour de vacances 2024 organisé(s) par la Mairie de Sixt-sur-Aff.

- Autorise et accepte, sans contrepartie financière**, que la Mairie de Sixt-sur-Aff, dont le siège social est situé au « 2 rue Onffroy de la Rosière » à Sixt-sur-Aff, représenté par le Maire, Monsieur René RIAUD, utilise la prise de vue et la publication de photographies faites dans le cadre des activités du séjour de vacances été 2024.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées dans le cadre des actions d'information et de communication de la Mairie de Sixt-sur-Aff sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, sans aucune limitation, pour une durée de 2 ans, intégralement ou par extraits, et notamment :

- par tous réseaux de communication électronique, tels qu'Internet,
- dans des publications papier,
- et plus généralement par tous moyens existants ou à venir.

La mairie de Sixt-sur-Aff s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée, à la réputation, à la dignité ou à l'intégrité d'une personne.

Je garantis que mon/notre enfant présent(e) sur les photographies ne sont pas liées par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de leur image ou de leur nom.

- N'autorise pas l'exploitation et l'utilisation** dans le cadre des actions d'information et de communication de la mairie de Sixt-sur-Aff. J'ai pris note que la mairie ne diffusera pas de communications relatives aux activités du séjour de vacances été 2024.

Fait à

Signature

Le

En retournant et complétant la demande d'autorisation de captation et d'exploitation de photographies, j'ai bien pris note que les photographies pourront faire l'objet d'un traitement à des fins archivistiques, de recherches scientifiques ou historiques ou à des fins statistiques selon l'article 89 du Règlement général pour la protection des données personnelles.

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) depuis le 25 mai 2018. La mairie de Sixt-sur-Aff, dont le maire est responsable de traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires dans le cadre des activités d'été sur la commune, il s'agit d'une tâche publique. Ces données seront conservées ou éliminées selon les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes (DGP/SIAF/2014/006) établies par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation en vous adressant à la Mairie de Sixt-sur-Aff, Jérôme ALLAIN, référent RGPD, 2 rue Onffroy de la Rosière – 35550 SIXT-SUR-AFF. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, Village des collectivités territoriales, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr. En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) depuis le 25 mai 2018. La mairie de Sixt-sur-Aff, dont le maire est responsable de traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires dans le cadre des activités d'été sur la commune, il s'agit d'une tâche publique. Ces données seront conservées ou éliminées selon les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes (DGP/SLAF/2014/006) établies par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation en vous adressant à la Mairie de Sixt-sur-Aff, Jérôme ALLAIN, référent RGPD, 2 rue Onffroy de la Rosière - 35550 SIXT-SUR-AFF. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, Village des collectivités territoriales, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr. En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.

ATTESTATION DE TEST « PASS-NAUTIQUE »

Le test Pass-nautique peut être réalisé en piscine ou sur le lieu de l'activité. Il peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité selon l'activité concernée. Voir réglementation au dos.

Date du test :

Nom et prénom du mineur :

Date de naissance du mineur :

Adresse postale du mineur :
.....

Aptitudes vérifiées et acquises (mettre une croix dans les cases correspondantes)

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 25 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Test réalisé (cocher les cases correspondantes) :

- avec brassière sans brassière

Résultat du test (cocher les cases correspondantes) :

- satisfaisant non satisfaisant

Personne ayant fait passer le test :

Nom et prénom :

Qualification :

Établissement d'appartenance :

Signature et Cachet de l'établissement :

* Tests admis en équivalence :

- L'Attestation du Savoir Nager en Sécurité

Arrete du 28/02/2022 et Article A 322-3-3 du Code du sport

- Le Sauv'Nage (amené à disparaître au profit de l'attestation du Savoir Nager en Sécurité)

L'attestation de réussite au test commun des fédérations ayant la natation en partage

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) depuis le 25 mai 2018. La mairie de Sixt-sur-Aff, dont le maire est responsable de traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires dans le cadre des activités d'été sur la commune, il s'agit d'une tâche publique. Ces données seront conservées ou éliminées selon les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes (DGP/SIAF/2014/006) établies par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation en vous adressant à la Mairie de Sixt-sur-Aff, Jérôme ALLAIN, référent RGPD, 2 rue Onffroy de la Rosière – 35550 SIXT-SUR-AFF. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, Village des collectivités territoriales, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr. En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.

LE TEST « PASS-NAUTIQUE » PRÉALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

(Accueils relevant des articles L. 227-4 et R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles)

Références : Code de l'action sociale et des familles : article R. 227-13 et article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 modifié par l'arrêté du 28 février 2022 ; Circulaire du 30 mai 2012 (Fiche n°3) ; Code du sport : A322-3 (1-2-3)

Le test « Pass-Nautique » prévu à l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 modifié a pour objet de vérifier l'aisance aquatique d'un mineur avant de participer à une activité des activités suivantes :

- canoë, kayak et activités assimilées ;
- radeau et activités de navigation assimilées ;
- certaines activités de voile.

La réussite au même test est requise mais la capacité à nager est obligatoirement vérifiée (**test est réalisé sans brassière de sécurité**), pour les activités suivantes :

- canoë, kayak et activités assimilées : activité de perfectionnement du canoë, du kayak, du raft et de la navigation à l'aide de toute autre embarcation propulsée à la pagaie (fiche 3.2) ;
- canyoning (fiche 4) ;
- nage en eau vive (fiches 10.1 et 10.2) ;
- surf (fiche 18) ;
- navigation à la voile au-delà de 2 milles nautiques d'un abri (fiche 20.3) ;
- navigation dans le cadre du scoutisme marin (fiche 20.4) ;
- vol libre : activités de glisse aérotractée nautique (fiche 21.4).

Pour les activités de découverte du canoë, du kayak, du raft et d'autres embarcations propulsées à la pagaie (fiche 3.1), ainsi que pour la navigation diurne en planche à voile, dériveur léger et multicoque léger ou autre embarcation à moins de 2 milles nautiques d'un abri (fiches 20.1 et 20.2), le test peut être réalisé avec brassière de sécurité.

Liste des personnes habilitées à faire passer le test :

- Les personnes ayant le titre de maître-nageur-sauveteur (MNS)
- Les titulaires du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)
- Les détenteurs des diplômes suivants :
 - BEES option canoë-kayak et disciplines associées
 - BEES option voile
 - BEES option surf
 - BPJEPS spécialité activités nautiques avec mention canoë-kayak et disciplines associées, ou voile ou surf
 - BPJEPS spécialité activités nautiques avec UCC canoë-kayak ou planche à voile
 - DE JEPS spécialité perfectionnement sportif avec CS canoë-kayak et disciplines associées en mer ou CS natation en eau libre ou CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DES JEPS spécialité performance sportive mention canoë-kayak et disciplines associées en eau vive
 - DES JEPS spécialité performance sportive mention natation course et CS natation en eau libre ou CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DES JEPS spécialité performance sportive mention natation synchronisée avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DES JEPS spécialité performance sportive mention water-polo avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DES JEPS spécialité performance sportive mention plongeon avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique